

GRILLE VÉTUSTÉ RÉPARATIONS LOCATIVES - ABATTEMENTS
POUR LES LOGEMENTS CONVENTIONNÉS DU BUREAU LOGEMENT LA RÉUNION

Equipement	Durée de vie	Franchise	Abattement annuel
Appareils ménagers (plaque cuisson, four, hotte...)	10 ans	3 ans	14%
Appareils électriques (prises, interrupteurs...)	15 ans	5 ans	10%
Appareils sanitaires (lavabos, WC, évier, baignoire...)	20 ans	5 ans	6%
Robinetterie	10 ans	3 ans	14%
Climatisation, ballon d'eau chaude	10 ans	3 ans	14%
Serrurerie, quincaillerie	15 ans	5 ans	10%
Menuiseries extérieures	20 ans	10 ans	10%
Menuiseries intérieures	30 ans	10 ans	5%
Volets	15 ans	5 ans	10%
Mobilier salle de bain, cuisine compris plan de travail	10 ans	3 ans	14%
Peintures	7 ans	2 ans	20%
Sols souples - sol stratifié	10 ans	3 ans	14%
Parquet contrecollé et massif	25 ans	10 ans	6%
Carrelage	30 ans	10 ans	5%
Faïence	20 ans	10 ans	10%
Nettoyage	pas d'abattement		0%

Exemple 1 : robinetterie lavabo, posée il y a 5 ans, à changer suite manquement locatif (casse). Reste à charge occupant :
abattement = franchise 3 ans x 0% + 2 ans x 14% = 28% → reste à charge = 100 - 28% = 72%

Exemple 2 : peinture, faite il y a 6 ans, à refaire suite manquement locatif (tâches et graffitis). Reste à charge occupant :
abattement = franchise 2 ans x 0% + 4 ans x 20% = 80% → reste à charge = 100 - 80% = 20%